



PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Mission Observatoire des Territoires
et Prospectives

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 21 mai 2014

Une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle s'est tenue le Mercredi 21 mai 2014, dans les locaux de la préfecture, sous la présidence de Monsieur Bonigen, Directeur Départemental Adjoint de la DDT de la Moselle.

La réunion a porté sur l'état d'avancement de la démarche pour les services de l'Etat, les gestionnaires des infrastructures et les agglomérations au sens de l'INSEE de Metz et de Thionville.

L'ordre du jour de la réunion :

1. Le classement sonore du réseau routier et ferroviaire
 - A. Modalités réglementaires
 - B. Avancement de la mise à jour des arrêtés préfectoraux
2. Avancement des Cartes de bruit et des PPBE
 - A. Échéance fixée par l'Europe
 - B. Cartes et PPBE réalisées par l'État
3. Présentation du PPBE du réseau routier, autoroutier et ferroviaire de l'État
4. Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz
5. Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville
6. Remarques - questions diverses

1. Classement sonore du réseau routier et ferroviaire

Monsieur CHANTRAINE, Chargé de mission de l'Observatoire du Bruit à la DDT de la Moselle, rappelle le contenu de l'article L.571-10 du Code de l'environnement relatif au recensement et au classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

A. Modalités réglementaires :

- Les réseaux de transports terrestres qui doivent être classés sont, d'une part, les voies routières dont le trafic journalier moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour, et d'autre part, les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à 50 trains par jour,

- Les tronçons d'infrastructures homogènes du point de vue de leur émission sonore, sont classés en 5 catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit » sont ainsi déterminés, leurs profondeurs varient de 10 à 300 mètres à partir du bord de l'infrastructure.

La DDT 57 est le service chargé à l'échelon départemental du pilotage de la démarche, les études sont réalisées par CEREMA (ex CETE de l'Est), le classement sonore est fait par Arrêté Préfectoral et annexé aux documents d'urbanisme (PLU - POS - Cartes Communales - SCOT) (art.R123-13 §14 du Code de l'urbanisme).

Les niveaux sonores à prendre en compte sont les suivants :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Selon la catégorie de classement de l'infrastructure, la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit est la suivante :

Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d = 300 m
2	d = 250 m
3	d = 100 m
4	d = 30 m
5	d = 10 m

B. Avancement de la mise à jour des arrêtés préfectoraux :

Il est précisé qu'une demande de données sur les trafics récents a été adressée à 25 communes de plus de 10 000 habitants pour la mise à jour des Arrêtés de classement.

Une présentation des nouveaux Arrêtés Préfectoraux de classement est faite à l'assemblée.

- Classement sonore du réseau ferroviaire

Ancien classement : AP du 9 novembre 2004

Nouveau classement : AP du 15 janvier 2013 - 162 communes concernées

- Classement sonore des RN & Autoroutes & SANEF

Ancien classement : AP du 29 juillet 1999

Nouveau Classement : AP du 21 mars 2013 - 153 communes concernées

- Classement sonore du réseau routier départemental

Ancien classement : AP du 29 juillet 1999

Nouveau Classement : AP du 27 février 2014 - 278 communes concernées

- Classement sonore des voies communales

Ancien classement : AP du 27 juin 2000

Ancien classement : AP du 4 octobre 2004

ETUDE-ETAT ^o	ANCIEN-CLASSEMENT ^o	NOUVEAU-CLASSEMENT ^o
Réseau ferroviaire Lignes classiques et TGV o	AP du 09 novembre 2004 Classement des infrastructures ferroviaires La ligne LGV est classée en catégorie I avec 300 mètres de part et d'autre de la	AP 15 janvier 2013 Lignes classiques et TGV o
Autoroutes (112km) A30 - A31 - A320 Routes Nationales (46km) RN4 - RN33 - RN32 - RN61 - RN431 Autoroutes SANEF A4 Tronçons A314 et A315	AP du 29 juillet 1999 Réseau National (RN & Autoroutes) et Départemental o	AP 21 mars 2013 Réseau National & Autoroutes o
Routes Départementales o	AP du 29 juillet 1999 Réseau National (RN & Autoroutes) et Départemental o	AP 27 février 2014 Réseau départemental o
Voies Communales Plus de 10000 hab. o	AP du 04 octobre 2004 Voies Communales Hagondange - Réding - Saint-Avold - Sarreguemines - Stiring-Wendel - Thionville o	Recherche des trafics Pré-recensement de 25 communes consultées le 18 mars 2013 o
Voies Communales o	AP du 27 juin 2000 District de l'agglomération de Messine Ban St-Martin - Marly - Metz - Montigny-Mouhins - Saint-Julien o	

2. Avancement des Cartes de bruit et des PPBE

Il est rappelé l'article de référence L.572-1 et suivants du Code de l'environnement relatif à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement.

A. Échéances fixées par l'Europe

Pour la 1^{ère} échéance de juin 2007 (cartes de bruit) / juillet 2008 (PPBE) :

- Les routes dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an (16 400 véhicules/jour),
- Les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 60 000 trains par an (164 trains/jour),
- Les agglomérations INSEE de plus de 250 000 habitants.

Pour la 2^{ème} échéance de juin 2012 (cartes de bruit) / juillet 2013 (PPBE) :

- Les routes dont le trafic est compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an,
- Les voies ferrées dont le trafic est compris entre 30 000 et 60 000 trains par an,
- Les agglomérations INSEE de plus de 100 000 habitants.

Pour la 3^{ème} échéance de 2017 (cartes de bruit) / juillet 2018 (PPBE) :

- Une circulaire du MEDDE précisera les modalités en 2015 - 2016

B. Cartes et PPBE réalisées par l'Etat

- Synthèse des travaux de la 1^{ère} échéance :

Pour la 1^{ère} échéance : les cartes de bruit des routes départementales ont été réalisées par l'Etat (72 km). L'arrêté préfectoral date du 23 septembre 2009.

L'étude du PPBE est terminée. Elle a été assurée par le CETE avec une assistance à maîtrise d'ouvrage de Soldata Acoustic. Le PPBE sera présenté à l'Assemblée départementale en juin 2014.

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
Autoroutes A30 A31 A320	AP 30 janv. 2008	AP 3 août 2012
Routes Nationales RN4 – 33 – 52 – 61 - 431	AP 30 janv. 2008	AP 3 août 2012
Autoroutes SANEF A4 - A314 - A315	AP 8 juin 2009	AP 3 août 2012
Réseau ferroviaire Ligne 89 & 180	AP 8 juin 2009	AP 3 août 2012
Réseau départemental Données de trafics CG 57	AP 23 sept. 2009 (72 km)	Étude PPBE terminée Objectif : AP en 2014
Réseau communal (9,980 km)	AP 8 juin 2009	Inclus dans étude PPBE de la CAMM

- Synthèse des travaux de la 2^{ème} échéance :

Pour la 2ème échéance : les cartes de bruit réalisées par l'Etat sont terminées (440 km). La consultation du Conseil Général en cours. Le Plan de Prévention du Bruit reste à faire.

	⇒ <u>Cartes 2ème échéance</u>	⇒ <u>PPBE 2ème échéance</u>
Autoroutes A30 A31 A320	AP 3 octobre 2012	Mise à disposition du public du 7 avril au 10 juin 2014 Objectif : AP 3ème trimestre 2014
Routes Nationales RN4 – 33 – 52 – 61 - 431	AP 3 octobre 2012	
Autoroutes SANEF A4 - A314 - A315	AP 19 juillet 2013	
Réseau ferroviaire Ligne 89 & 180	AP 3 septembre 2013	
Réseau départemental (445 km)	Objectif : AP 3ème trimestre 2014	Objectif : Approbation par CG en 2014
Réseau communal (km à identifier)	25 communes consultées BE + DREAL en 2013	A faire

- Synthèse des travaux à réaliser par l'Etat, le CG et les Collectivités pour la 3^{ème} échéance :

	⇒ <u>Cartes 3ème échéance</u>	⇒ <u>PPBE 3ème échéance</u>
Autoroutes A30 A31 A320	Objectif : juin 2017	Objectif : juillet 2018
Routes Nationales RN4 – 33 – 52 – 61 - 431	Objectif : juin 2017	Objectif : juillet 2018
Autoroutes SANEF A4 - A314 - A315	Objectif : juin 2017	Objectif : juillet 2018
Réseau ferroviaire Ligne 89 & 180	Objectif : juin 2017	Objectif : juillet 2018
Réseau départemental (445 km)	Objectif : juin 2017	Objectif : juillet 2018
Réseau communal (km à identifier)	Objectif : juin 2017	Objectif : juillet 2018

3. Présentation du PPBE du Réseau routier, autoroutier et ferroviaire de l'État

Le PPBE de la 2ème échéance est réalisé, le document est mis à disposition du public du 7 avril au 10 juin 2014.

Infrastructures routières et autoroutières concernées

Les infrastructures autoroutières et routières dont le trafic est supérieur à 8200 véhicules par jour sont concernées par le présent PPBE.

Infrastructures routières et autoroutières concernées

Les infrastructures autoroutières concédées et les infrastructures routières non concédées
Les autoroutes A314 et A315 et les nationales N431 et N1153 ont fait l'objet de cartes de bruit stratégiques mais aucun bâtiment sensible n'a été recensé.

Infrastructures ferroviaires concernées

Les infrastructures ferroviaires dont le trafic est supérieur à 82 trains par jour sont concernées par le présent Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Les mesures de prévention ou de réduction arrêtées depuis 2002

- Protection des riverains installés en bordure des voies nouvelles :
RN4 déviation de Bébding-Héming, VR52 section Vitry-A30,
RN431 contournement sud est de Metz, RN33 déviation de Creutzwald
Ligne TGV Lorraine Metz-Réding 1ère phase
- Protection des riverains qui s'installent en bordure des voies existantes :
Classement des voies bruyantes du réseau national, départemental et communal
- Actions menées sur le réseau autoroutier concédé à SANEF :
Écran de protection réalisés à Argancy et Hombourg-Haut et isolement de façades
- Actions menées sur le réseau routier non concédé (DIR-Est) :
Protections acoustiques sur A31, A320, RN431, RN4, RN61, VR52
Travaux d'enrobés et de joints de chaussées

Réalisation d'études acoustiques façades

- Actions menées sur le réseau ferroviaire (RFF) :
Renouvellement de rails, de travers, ballast, aiguillages, ponts métalliques et sur le matériel roulant.

Les mesures de prévention ou de réduction prévues entre 2013 et 2018

- Réseau routier concédé :
Isolement de façades sur A4 à Betting les Saint-Avoid
- Réseau routier non concédé :
Mesures de réduction du trafic et études de trafic à réaliser pour permettre d'évaluer les perturbations du trafic
Actions d'aménagement et de résorption sur RN61, A30, VR52, RN4 et A320
La programmation prévisionnelle des opérations de l'État, pour les 5 prochaines années, (sous réserve de la disponibilité des crédits)
- Réseau ferroviaire
 - Actions sur le matériel roulant existant par la mise en service de matériel moins bruyant (remplacement à terme de 2015 des trains CORAIL, les motrices BB22500 et les autorails X4750 par des rames Région),
 - Actions sur les infrastructures existantes par le renouvellement de la voie.Sur le département 57, des opérations de renouvellement de rails, de travers, d'attaches de rail, de ballast ou de voies sont à l'étude.

Les modalités de consultation du public

- Projet soumis à consultation du public du 7 avril 2014 au 10 juin 2014
 - dans le bureau de l'utilité publique à la Préfecture de la Moselle
 - dans le bureau d'accueil - Mission Bruit à la DDT
 - sur le Portail des Services de l'Etat (<http://moselle.gouv.fr>)
 - sur le Républicain Lorrain le 24 mars 2014
- Le projet PPBE routes, autoroutes et ferroviaire « Etat » a été mis à la disposition du public sur support papier avec registre papier pour recueil des observations, à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires,
- Le document final accompagné d'une note exposant les résultats de la consultation et les suites qui lui auront été données, constituera le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- le PPBE sera arrêté par le Préfet au cours du 3ème trimestre 2014,
- le PPBE sera publié sur le Portail des Services de l'Etat en Moselle,
- Remonté du PPBE à la Commission européenne.

4. Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz

Synthèse des travaux de l'agglomération INSEE de Metz :

□ La Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées en 2009. Le PPBE a été approuvé par délibération du 16 décembre 2013.

Pour la 2ème échéance : Mme PERRIN fait part des difficultés de mise route des études et du financement de la 2ème échéance. La CA met en place un pôle mobilité-déplacements suite à la mise en oeuvre de METTIS. Mme PERRIN regrette aussi que le PPBE ne soit pas annexé au PLU.

Monsieur CHANTRAINE propose qu'une relance soit faite au Président de la CA de Metz Métropole.

☐ **La communauté de communes de Rives de Moselle**

Mme VOGEL rappelle la fusion des deux Communautés de Communes de Maizières les Metz et du Sillon Mosellan.

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées en 2010 et 2011. Les PPBE ont été approuvés par délibération du 28 juin 2012 et 28 novembre 2013.

Pour la 2ème échéance : les études seront engagées dès 2014 par la CC Rives de Moselle qui disposera de la compétence « Bruit ».

Monsieur CHANTRAINE propose qu'une lettre soit envoyée au Président de la CC pour demander l'avancement des travaux de la 2ème échéance.

☐ **La communauté de communes du Val de Moselle**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit de la 1ère échéance ont été approuvées en 2011. Le PPBE est en cours d'étude. La consultation du public est prévue en 2015.

Pour la 2ème échéance : la mise à jour des cartes de bruit sera lancée en 2015.

☐ **La communauté de communes du Pays Orne Moselle**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées en 2010. Le PPBE a été approuvé le 17 mars 2014.

Pour la 2ème échéance : la mise à jour des cartes de bruit n'est pas prévue pour le moment.

Monsieur CHANTRAINE propose qu'une lettre soit envoyée pour rappeler les obligations réglementaires au Président de la CC.

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
CA de Metz Métropole 40/19 communes	DCA 25 mai 2009	DCA 16 décembre 2013
CC de Maizières /Metz 14/3 communes	DCC 21 octobre 2010	DCC 28 juin 2012
CC du Sillon Mosellan (Hagondange 6 com.)	DCC 16 juin 2011	DCC 28 novembre 2013
CC du Val de Moselle (Ancy 10 communes)	DCC 26 avril 2011	En cours d'étude
CC du Pays Orne (Rombas 13/12 com.)	DCC 13 déc. 2010	DCC 17 mars 2014

Synthèse des travaux des Communes de Meurthe et Moselle :

☐ **Les 5 communes de Meurthe-et-Moselle**

La mise à jour des cartes de bruit 2ème échéance n'est pas prévue pour le moment. Une simplification des études est évoquée et un cahier des charges simplifié est demandé à M.Soldano du CEREMA.

- Auboué :

Cartes de bruit publiées - DCM du 12 novembre 2009 - Site www.auboue.fr

Plan de Prévention du Bruit publié - DCM du 26 février 2013

→ 2ème échéance : à faire

- Briey :

Cartes de bruit publiées - DCM du 15 novembre 2010 - Site www.ville-briey.fr

Plan de Prévention du Bruit : en cours de finalisation (approbation en juin 2014)

→ 2ème échéance : à faire

- Homécourt :

Cartes de bruit publiées - DCM du 12 avril 2010 - Site www.ville-homecourt.com

Plan de Prévention du Bruit publié - DCM du 21 avril 2011

→ 2ème échéance : à faire

- Joëuf :

Cartes de bruit publiées - DCM du 9 juillet 2009 - Site www.ville-joëuf.fr

Plan de Prévention du Bruit publié - DCM du 24 septembre 2012

→ 2ème échéance : à faire

- Moutiers :

Cartes de bruit publiées - DCM du 26 février 2010 - Site www.moselle.gouv.fr

Plan de Prévention du Bruit : consultation terminée (approbation fin mai 2014)

→ 2ème échéance : à faire

5. Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville

Rappel des dates de la 1ère échéance pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

- Cartes de bruit : 30 juin 2012
- PPBE : 18 juillet 2013

Rappel des dates de la 2ème échéance pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

- Cartes de bruit : 2017
- PPBE : 2018

Synthèse des travaux de l'agglomération INSEE de Thionville :

☞ **La Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées en décembre 2010. La CA de Portes de France-Thionville n'a pas la compétence pour l'élaboration des PPBE.

☞ **La Commune de Manom**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées le 3 juillet 2012. Les études sont en cours par le BE VENATHEC pour la réalisation du PPBE. La commune souhaite l'approuver en 2014.

☞ **La Commune de Terville**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées le 17 juin 2011. Depuis le 28 avril 2014 et jusqu'au 28 juin, le PPBE est mis à la disposition du public. Il devrait ensuite être approuvé.

q **La Commune de Thionville**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées le 29 juin 2011. Le PPBE a été approuvé le 24 février 2014.

Appel à projet PNB en collaboration avec les services de l'Etat. Les cahiers des charges sont en cours de rédaction avec les différents partenaires. L'étude est prévue en septembre 2014.

q **La Commune de Yutz**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées le 1er juillet 2013. Pour le PPBE la commune est à la recherche d'un bureau d'études. Un contact sera pris avec la commune pour préciser l'avancement des travaux.

q **La Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

Pour la 1ère échéance : les cartes de bruit ont été approuvées en décembre 2011. Pour le PPBE, une 1^{ère} consultation pour le choix d'un bureau d'études a été infructueuse. L'étude devrait être engagée en 2014.

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
CA Thionville P d F Pas Compétences Bruit	DCA du 14 déc 2010	Pas Compétences Bruit
Manom Compétences Bruit	DCM 3 juillet 2012	Étude en cours
Terville Compétences Bruit	DCM 17 juin 2011	Mise à disposition du public en cours
Thionville Compétences Bruit	DCM 29 juin 2011	DCM 24 février 2014
Yutz Compétences Bruit	DCM 1er juillet 2013	Étude à lancer
CA du Val de Fensch (Hayange 8/10 com.)	DCA du 5 déc 2011	Étude à lancer

Synthèse de l'avancement des travaux sur l'ensemble du département de la Moselle :

Monsieur CHANTRAINE présente un tableau de synthèse sur l'ensemble du département qui servira de base de réponse à notre correspondant du Ministère chargé de faire remonter l'information aux autorités européennes.

→ 1ère échéance : Toutes les Cartes de bruit sont publiées

→ 1ère échéance : PPBE de l'Etat sont publiés

PPBE de Metz, Maizières, Pays Orne Moselle, Sillon Mosellan sont publiés

PPBE de Auboué, Homécourt et Joeuf sont publiés

PPBE de Briey et Moutiers sont en cours

PPBE du Réseau Départemental est en cours

PPBE de Thionville est publié

PPBE Manom, Terville, Yutz, CA Val de Fensch sont en cours

→ 2ème échéance :

- Cartes Réseau routier, autoroutier et ferroviaire Etat ⇒ sont publiées
- Cartes Réseau départemental ⇒ sont terminées
- Cartes Réseau VC ⇒ étude lancée avec CEREG (crédits DREAL)
- PPBE Réseau routier, autoroutier et ferroviaire Etat ⇒ à publier
- PPBE Réseau départemental ⇒ à réaliser
- Tous les PPBE des agglomérations ⇒ à réaliser ou à terminer

6. Remarques - Questions diverses

1. M. SCHALL souhaite savoir à qui revient la prise en charge de l'installation des dispositifs de comptage et de relevés de trafic.

Il est répondu que sur les voiries communales, il incombe à la commune de prendre en charge les relevés de trafic. La question concernant essentiellement la RD6, le Conseil Général expose les modalités de relevés de trafic effectués par ses soins et les moyens mis à disposition pour la consultation de ces données (site internet du CG57).

2. Il est demandé par M. SCHWARTZ, compte-tenu du coût élevé des opérations de comptage de trafic et du fait que le recensement est du ressort du Préfet, s'il était possible d'obtenir des subventions de la part de l'Etat.

Il est répondu qu'auparavant, l'Etat établissait les comptages de trafic via les ex DDE et qu'aujourd'hui il revient au gestionnaire de la voie de les prendre en charge. Il est également rappelé que les seules subventions actuellement existantes sont les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF). Toutefois, la question sera posée par la DDT au Ministère de L'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie quant à la possibilité de subventionnement des mesures de trafics.

3. Mme PERRIN demande si des moyens matériels peuvent éventuellement être mis à disposition des communes pour alléger les coûts de mesures de trafics ou si des données peuvent être transmises par les gestionnaires.

Il avait été suggéré que les communes se fédèrent en intercommunalités afin, justement de mutualiser les moyens. Il est répondu qu'au niveau de la DDT, plus aucun moyen matériel n'est disponible afin d'assurer les mesures de trafic étant donné les différents transferts des réseaux routiers.

4. Il est signalé que le PPBE est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, qu'en est-il pour celles en deçà de 100 000 habitants ? L'agglomération de Sarreguemines est prise comme exemple.

Il est répondu qu'actuellement aucun texte ne rend obligatoire un PPBE pour ces agglomérations. Le périmètre de chaque agglomération a été défini par décret en 2004 et reste pour l'instant inchangé.

5. Le Conseil Général soulève la question d'une éventuelle participation financière de l'Etat en ce qui concerne les études PPBE 2^e échéance pour les routes départementales.

Il est signalé au comité de pilotage que si aucune réponse n'est apportée par l'Etat sur ce point, aucune avancée n'aura lieu, sur les études PPBE susvisées, au niveau du Conseil Général. La question sur cette demande sera soumise à M. Le Préfet.

6. Mme PERRIN relève le problème de multi-exposition auquel plusieurs riverains sont confrontés, à savoir présence simultanée d'une source de bruit d'origine ferroviaire et routière. Il est demandé si un cumul des nuisances peut être effectué.

Il est répondu que ce cumul n'est pas réalisable et que les textes réglementaires traitent les différentes sources sonores constatées de façon distincte en ce qui concerne les seuils de nuisances.

7. M.SCHWARTZ évoque les nuisances sonores générées par les passages de trains dits commerciaux sur le triangle du Sablon et s'interroge sur le fait que ce tronçon ne soit pas classé.

Il est répondu que cela est dû au fait que le trafic actuel de train sur le site est inférieur au seuil réglementaire bien que la zone soit considérée par la ville de Metz comme point noir.

8. Mme MATTIOLI signale que les travaux sur le PPBE 1^{ère} échéance démarreront courant juin 2014 pour une consultation prévue début 2015.

10. Compte-tenu du retard constaté pour certaines collectivités dans la réalisation des PPBE et des cartes de bruits et des délais courts ainsi induits entre la 1^{ère} et la 2^e échéance, il est évoqué la possibilité de procéder à une étude simplifiée et légère par le biais de simples comptages, pouvant être effectués par la commune elle-même (via les services techniques) et les faire valider. Si les résultats ainsi obtenus ne révèlent pas de différences significatives (de l'ordre de 10% d'augmentation du trafic), il n'y aurait pas lieu de modifier le PPBE et les cartes de bruit. Le CEREMA signale que si les mesures ainsi effectuées par les collectivités lui sont transmises, celui-ci peut les analyser et rendre une conclusion quant à une évolution ou non des nuisances sonores. Pour information, une augmentation de 50 % du trafic engendre une élévation de 3 db.

En ce qui concerne les données du trafic ferroviaire, il est rappelé les difficultés que rencontrent les communes pour obtenir des informations de la part du gestionnaire.

11. Mme SEGHIR informe que la commune de Thionville est en train de préparer des réponses à toutes les personnes qui ne sont pas satisfaites des dispositions contenues dans le PPBE qui vient d'être approuvé. Pour cela, elle demande si la commune peut soumettre ces questions à la DDT.

Il est répondu que la DDT n'est plus gestionnaire d'aucune infrastructure. Toutefois, la commune peut demander à chaque gestionnaire de voies routières, autoroutières ou ferroviaires des éléments de réponse sur chacun des points évoqués par les particuliers. Il serait intéressant que la DDT puisse en avoir copie pour son information.

Prochaine réunion du Comité de Pilotage

Monsieur BONIGEN clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leurs travaux. Il insiste sur les obligations réglementaires et les délais fixés par l'Europe.

Une lettre sera envoyée à toutes les collectivités pour rappeler leurs obligations.

Monsieur BONIGEN annonce le départ de Monsieur CHANTRAINE et le remercie pour tout le travail qu'il a effectué dans le cadre de sa mission sur la prévention du bruit dans l'environnement. Dorénavant, la mission Bruit sera assurée par Mme Valérie MULLER et M. Baghdad SEGUER. Vous pourrez les contacter sur la boîte mail : ddt-mission-bruit@moselle.gouv.fr

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit aura lieu mi-2015.

Le Directeur Départemental Adjoint



Jacques BONIGEN

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 21 mai 2014 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
CHANTRAINE Jean Luc	DD5 57 Mission Bruit	03 87 34 34 87	jean.luc.chantraine@univ-lyon.fr	
SOLDANO Bertrand	CEREMA Mission Dev. Amable Ville de Metz	03 87 77 41 27	bertrand.soldano@cerema.fr	
SCHWARTZ Bruno		03 87 65 51 53	bruno.schwartz@maine-met.fr	
TABERKANE Yann	DDT 54 / BPQA. Chargé de l'axe Spu ville de Thionville	03.83.06.51.54	yann.taberkane@maine-met.fr	
SEGHIS Nadia		—	naudia.seghis@maine-met.fr	
WILLIET Jean-Luc	Rep. Urbainisme Ville de Nanterre - R. Nat		jean-luc.williet@nanterre.fr	
LOYBARDI' Clarcha'	Adjoint au Maire VILLE DE METZ	06.18.46.81.52	clarcha.loybardi@maine-met.fr	
PELIZZARI Jean-Marie	Vice Président CC.POM	06 06 62 80 81		
WATNER Fran	CAFF Thionville	03 82 57 46 44		
GAUNARD-ANDERSON D-France	thie referent PBE CC. Val de France	06 08 09 73 96	marie-france.gaunard@univ-lyon.fr	
BOUCAY Jean-Luc (Teuilly)	Adjoint au Maire de Teuilly			
ERHARDT Julie	Redacteur Anne Teuilly	03 82 85 03 18	julie.erhardt@teuilly.fr	
CIEPICH Coline	Teuilly	03 82 85 03 18	coline.ciepich@teuilly.fr	
BERARDI Robert	CM D'Objets Environnement			
REUTENAUER Igona	Ville de Sarreguemines	06 60 57 80 91	reutenauer.igona@sarreguemines.fr	
KIENTY Christian	Ville de Sarreguemines	03 87 98 93 45	christian.kienty@sarreguemines.fr	
BALANDRAS Denise	Maire honoraire de Metz	06 77 06 20 97	denise.balandras@wanadoo.fr	

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 21 mai 2014 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
VENAAS Juliette	CCPOM - Ingénierie	03 84 58 32 32	jean-jean.j.venaud@ccpom.fr	
HAZOUK Veronique	DIRACT	03 87 62 01 61	Veronique.hazouk@developpement-sud.re	
FLEURY Naelyse	BREAL	03 87 56 42 05	naelyse.fleury @ "	
MULLER Valérie	DOT	03 87 34 84 72	valerie.muller@maire.gouv.fr	
SEGUER Baghdad	DOT	03 87 75 33 55	bagdad.segur@mairie.gouv.fr	
COLLARD Marc	CG-57	03 87 34 75 34	marc.collard@cg57.fr	
PERRIN Marianne	Mairie Métropole	03 87 39 78 37	mperrin@metzmetropole.fr	
LÉMOY Nadia	Ville de Mardy	06 34 31 11 55	m.ladite@mardy.fr	
Schall Gilbert	Adjoint Maire	06 79 43 18 82		
BOLAY Patrick	Mairie de Jouy	03 87 60 64 03		
Vincenz Grand	Com. Mairie de Saint Martin	03 87 30 13 15	Mairie@comm-saint-martin.fr	
ZARPETTI Raymond	Mairie Auboué	03 82 22 60 00	raymond.zarpetti@mairieaube.gouv.fr	
WEISSÉ Eugène	Mairie SENECAUT	03 87 51 82 56	mairie.senecaut@wiba.x.fr	
MELON Ghislaine	MAIRE FIDONERY	03 87 73 91 48	emmerse.mairie@fidonery.fr	
VOGEL Valérie	Resp. Pôle Habitat Ast		habitat@niedenouvelle.fr	
MATTIOLI Andrea	Agent de dev CC Val de Cognac		valde.moselle@ccvm.fr	